

Colloque "espaces et sociétés aujourd'hui" (la géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action).

Rennes, 21 et 22 octobre 2004.

Titre de la communication : "géocratie"

Auteur : Michel Bussi

Discipline : géographie

Etablissement : université de Rouen

Statut : professeur

"Géocratie"¹

La géographie a entretenu traditionnellement des rapports distants à la fois avec la sociologie et les sciences politiques. Les rapprochements géographie/sociologie et géographie/politique semblent effectifs depuis une vingtaine d'années... Par contre, le triple rapprochement géographie/sociologie/politique reste encore peu pratiqué, et encore moins conceptualisé. La géographie du politique, et plus encore la « géopolitique » demeurent souvent associées à des logiques descendantes de contrôle du territoire, qui peinent à reconnaître la libre action de l'individu, privilégiée dans la géographie sociale. Pour cette raison, on pourrait désormais dissocier du terme de « géopolitique » celui de « géocratie ». Une "géographie de la démocratie" serait une partie de la géographie qui aurait pour objet l'étude de la démocratie, privilégiant notamment sa dimension descriptive qui apparaît la plus objectivable. Une "géographie démocratique" renverrait au débat bien balisé de la géographie appliquée et impliquée. A l'interface de cette "géographie de la démocratie" et de cette "géographie démocratique", la "géocratie" pourrait se définir à la fois par son objet scientifique et l'attitude du chercheur qu'elle implique. Ma communication développera la définition de la "géocratie", sa justification et ses conditions d'application.

La géocratie pourrait se définir comme une géographie du pouvoir qui considère l'individu comme un acteur majeur. Son objectif est la compréhension de l'influence de la position spatiale d'un individu sur son comportement sociétal, et des conséquences collectives de la somme de ces comportements individuels. La position spatiale d'un individu peut se définir comme l'ensemble des relations, conscientes ou inconscientes, entre un individu et l'espace dans lequel il évolue, qui se traduisent en stratégies et/ou en actions et/ou en représentations. Cette position spatiale peut être multiscalaire, et faire référence aussi bien à des réseaux que de territoires. Elle mobilise à la fois l'intégration spatiale (intensité de l'envie de changer de lieu) et le capital spatial (possibilité matérielle de changer de lieu). S'il existe d'autres méthodes (enquêtes contextuelles), les conséquences collectives de la somme des comportements individuels liés aux positions spatiales s'observent préférentiellement dans un cadre "écologique".

La géocratie renvoie également à une attitude du chercheur. La géocratie implique une géographie ni uniquement théorique, ni uniquement appliquée. Elle impose un aller-retour permanent entre les deux démarches. Elle se rapprocherait en cela de la praxis, telle qu'on a pu l'appliquer à "l'aménagement" : elle ne dispose pas de concepts propres mais les emprunte à des sciences périphériques ; elle n'est cependant pas seulement une technique ou un art. Elle se situe, comme se situe par définition la démocratie, entre théorie et réalité, les deux horizons, le souhaitable et le possible, s'influençant mutuellement.

Dans ce sens, le souci majeur de la géocratie est la diffusion de la connaissance et de la recherche scientifique. Si bien entendu, les canaux universitaires internes ne doivent pas être négligés, d'autres réseaux doivent être utilisés avec le même souci de rigueur scientifique. En opposition à la dichotomie weberienne entre le savant et la sphère administrativo-politique, la géocratie implique pour le chercheur un devoir de participation au débat public.

La production scientifique de la géocratie ne se limite pas à la production universitaire. Elle est également nourrie par les réflexions d'acteurs qui par leurs pratiques se posent des questionnements similaires, qu'ils soient professionnels, acteurs-militants, étudiants, ou simples citoyens. En ce sens, la géocratie participe à une conception "ouverte" du statut d'enseignant-chercheur en Sciences Humaines, non pas simple gardien, vecteur ou producteur d'un savoir autonome, mais également accoucheur, animateur et diffuseur d'un savoir multifonctionnel.

¹ Cette communication reprend la conclusion de mon Habilitation à Diriger des Recherches, soutenue en 2001, « *l'espace négocié – Démocratie électorale et développement local* » cette conclusion n'ayant fait à ce jour l'objet ni de publication, ni de communication.

Quelle géographie socio-politique ?

La *géographie sociale* comme la *géopolitique* apparaissent comme deux « écoles » scientifiques clairement identifiées en France. Elles ont en commun d'être tournées vers une géographie de l'action, ou pour le dire autrement, de revendiquer comme posture de recherche « la réponse à la demande sociale ». Néanmoins, les interactions entre la géopolitique et la géographie sociale me semblent limitées. Ainsi, par exemple, l'expression *géographie socio-politique* n'est à ma connaissance pas souvent été utilisé par les géographes comme champ d'investigation.

L'une des explications est sans-doute que la *géopolitique* française (voire la « *géographie politique* ») met principalement l'accent sur les structures géographiques parfois qualifiées de « lourdes ». C'est explicitement l'impression qui ressort de la lecture des principaux manuels de géographie politique². L'apport de la géographie politique renvoie alors aux questions de taille et de forme des Etats, de droit frontalier, de contrôle matériel du territoire (choix d'une capitale, infrastructures de communication, gestion des ressources...), éventuellement de fédéralisme... Ces questions sont bien entendu fondamentales, mais il faut reconnaître qu'elles ne laissent pas une grande part à la liberté individuelle du citoyen et à l'influence d'une éventuelle participation. Ce n'est pas ici simplement la difficulté d'une géographie du politique à s'extraire de la maille de l'Etat qui est soulignée, mais plus généralement sa répugnance à reconnaître les « citoyennetés » ou les « civilités », individuelles ou collectives, comme des acteurs influençant l'espace politique. La géographie politique se résume alors le plus souvent aux méthodes employées par les élites dirigeantes pour contrôler, se disputer, se partager l'espace, ces enjeux semblant bien plus prégnants dans l'espace que la somme des volontés individuelles, réputée souvent manipulée, et de toutes les façons rarement respectée par les élus.

A l'inverse, la géographie sociale, dans son objet et même parfois dans ses méthodes, a pu privilégier l'individu comme acteur. Le recours fréquent à l'enquête sociologique individuelle, voire à une approche anthropologique, en témoigne. Pourtant, nombre de travaux récents mettent en évidence les liens entre approche sociale et enjeux politiques. C'est en particulier le cas de beaucoup de thèses soutenues dans le champ de la « géographie sociale ». Par exemple, si l'on s'intéresse aux travaux des géographes en terme d'aménagement du territoire, les réflexions ne portent plus strictement sur des enjeux qui ont été qualifiés de « géopolitiques » : coût des équipements, accessibilité, rente foncière, pouvoirs exécutifs... L'aménagement est associé au « développement des territoires » et les réflexions des géographes intègrent également les synergies entre acteurs, les contractualisations territoriales, les coopérations multiscalaires.

G.Di Meo (1998)³ évoque la question en distinguant deux acceptions du politique, celle liée « aux organisations spatialisées de l'exercice du pouvoir », et celle liée « aux déséquilibres dans les relations (...) qui accompagnent le quotidien de toute société civile », qui sont donc par nature sociales. Il se réfère en cela aux travaux de P.Claval et surtout de C.Raffestin⁴, qui distingue le *Pouvoir* (avec une majuscule) désignant l'assimilation (l'Etat par exemple) et le *pouvoir* au sens commun, présent dans chaque relation et dans chaque action. On pourrait hâtivement qualifier ces deux formes de (P)pouvoirs, de sociales et de politiques⁵. C'est l'interaction entre ces deux formes de (P)pouvoirs qui me semble passionnante et justifie à mon sens le néologisme de « géocratie ».

² SANGUIN A.L., (1977), *La Géographie politique*, Paris, PUF, coll. Le géographe, n° 24, 183 p. KLEINSCHMAGER, (1993), *Eléments de Géographie politique*, Presses Universitaires de Strasbourg, 136 p.

³ DI MEO G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Fac géographie, 320 p.

⁴ CLAVAL P., (1979), *Espace et pouvoir*, PUF, 224 p, RAFFESTIN C., (1979), *Pour une géographie du pouvoir*, LITEC, 247 p.

⁵ On peut rejoindre en cela les propos de D.Daxie(1996), « *la démocratie représentative* », Montchrestien, Clefs politiques, deuxième édition, Paris, qui déplore que la spécialisation des branches des sciences sociales étudiant la démocratie détournent les chercheurs d'en proposer des synthèses.

Un nouveau paradigme en géographie

En effet, pour les raisons que je viens d'évoquer, le qualificatif de « *géopolitique* » ne me semble plus désormais suffisant pour prendre en compte les nouveaux paradigmes d'une géographie politique qui intègre la liberté des acteurs et leurs interactions. Si la « *géopolitique* » reste indispensable pour analyser un certain nombre d'enjeux géo-stratégiques, elle me semble par contre réductrice dans des contextes où le recours au règlement par la force est progressivement abandonné, et le règlement des conflits par la négociation ou les élections revendiqué (même si elles sont truquées, ou détournées, comme dans le cas des élections semi-concurrentielles)⁶.

J'ai pu souligner dans différentes publications les liens particuliers entre la géographie et la démocratie. J'ai pu détailler notamment les raisons qui expliquent la faiblesse des réflexions des géographes sur la démocratie, alors même que la démocratie est un objet de recherche largement revendiqué par des sciences voisines telles que les sciences politiques, la sociologie ou l'histoire. J'ai également pu mettre en évidence un certain nombre de points de rapprochements possibles entre géographie et démocratie⁷.

D'autres chercheurs évoquent cette ouverture de la géographie vers la « démocratie ». Pour eux d'ailleurs, il s'agit moins d'une évolution que d'une révolution. J.P. Ferrier, dans son « contrat géographique »⁸, signale en introduction qu'il faut « être attentif à l'advenue de bouleversements géopolitiques pacifiques d'une ampleur hors de proportion avec tout ce qui semblait prévisible ». J.Levy (1994)⁹ affirme lui aussi : « parmi les acteurs capables de stratégie, les individus démontrent dans tous les domaines de l'intersection entre espace et politique une nette montée en puissance qui en modifie, souvent radicalement, les conditions d'analyse des configurations spatiales du politique ».

Si l'on admet une telle révolution de la liberté d'action des acteurs individuels, et qu'on accepte de la qualifier de démocratique, elle autorise alors une traversée passionnante de l'espace. Il est assez fréquent d'imaginer que la démocratie signifie « la fin des territoires », au sens de la souveraineté nationale ou de tout autre souveraineté collective. Ainsi, B.Badie et M.C.Smouts (1998)¹⁰ signalent que l'on assiste à un « retournement du monde », puisque « toutes ces tendances clairement attentatoires à l'idée même de souveraineté favorisent l'émancipation de l'individu ». Ils en concluent la fin des mailles face l'émergence des réseaux ou de la coprésence. Mais tout l'intérêt, la richesse et l'ambiguïté du concept de démocratie est qu'il peut apparaître au contraire à l'inverse comme l'instrument de résistance de ces mailles. Si l'on se pose la question : a-t-on encore besoin du territoire ? Il est possible de répondre « oui, plus que jamais, à cause même de la démocratie (au sens normatif), puisqu'il n'y a pas de démocratie (au sens descriptif) sans représentation territoriale ». Comme le signale D.Retaillé¹¹, de la prédation à la participation, l'impératif territorial continue d'être revendiqué. Individuelle et libérale la démocratie normative s'inscrit pleinement dans la fin des territoires. Souveraine et égalitaire, la démocratie descriptive devient l'argument de leur survie.

Pour cette raison, en conclusion de mon Habilitation à Diriger des Recherches¹², j'ai souhaité proposer à la communauté géographique le néologisme de *géocratie*¹³. Celui ci ne doit en rien être

⁶ Il ne faut pas interpréter ce propos comme une critique de la géopolitique et des chercheurs qui s'en revendiquent. La géopolitique demeure une branche fondamentale de la géographie, et une des vitrines majeures de la géographie auprès des autres sciences. Néanmoins, on ne doit pas réduire l'ensemble des réflexions des géographes sur le politique à la géopolitique.

⁷ BUSSI Michel, *Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement*, Géocarrefour, vol 76, n°3/2001, 2002.

⁸ FERRIER J.P., (1998), *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Editions Payot-Lausanne, 251 p.

⁹ LEVY J., (1994), « *l'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique* », Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, 442 p

¹⁰ BADIE B, SMOUTS M.C., (1998), « *le retournement du monde* », presses de Science Po, 231 p

¹¹ RETAILLE D, (1996), « *l'impératif territorial* », *Cultures et conflits*, mars 1996, chap 6

¹² BUSSI M, « *l'espace négocié. Démocratie électorale et développement local* », mémoire d'HDR, Université de Rouen, 687p

considéré comme un nouveau dogme, mais comme une invitation au débat. En effet, j'ai été surpris dans mes recherches bibliographiques de n'avoir jamais lu ce néologisme, en géographie ou ailleurs... A mon sens, l'évolution du monde vers la démocratie depuis un siècle suffit à justifier le terme de « *géocratie* », au moins en complément de celui de « *géopolitique* ».

La *géographie de la démocratie* serait selon moi, au sens le plus général, la partie de la géographie qui a pour objet la démocratie, privilégiant peut-être par ses méthodes sa dimension descriptive, qui est la plus objectivable (les formes que prend l'application de la démocratie aux sociétés),.

La *géocratie* serait une revendication plus personnelle, se rapprochant du « contrat géographique » de J.P.Ferrier¹⁴. Son objet serait cependant plus précis qu'une simple géographie citoyenne, ou « géographie démocratique », déjà largement évoquée par d'autres chercheurs. La *géocratie* n'est pas non plus synonyme de « *gouvernance spatiale* », cette notion, qu'il serait par ailleurs passionnant de théoriser, me semblant moins centrée sur la question du « gouvernement », et de ses corollaires (découpage de l'espace, représentation/légitimation...). L'originalité que je verrais dans la *géocratie* est qu'elle combinerait à la fois un objet d'étude (la géographie de la démocratie) et une attitude de chercheur (la géographie démocratique). Je tenterai ici de la résumer en six points, qui n'ont pas d'autres buts que de stimuler la discussion. Les trois premiers points concernent les paradigmes et les méthodes de la géocratie. Les trois derniers concernent l'attitude du chercheur.

Géocratie : paradigmes et méthodes

1- La géocratie peut se définir comme une géographie du pouvoir qui considère l'individu comme un acteur majeur. Son objectif est la compréhension de l'influence de la position spatiale d'un individu sur son comportement sociétal, et des conséquences collectives de la somme de ces comportements individuels.

En ce sens, la *géocratie* est pleinement une géographie sociale et politique, centrée sur l'individu. Mais un des intérêts majeurs de ce recentrement de la géographie du pouvoir vers l'individu est de pouvoir intégrer une forte dimension théorique. Ainsi, la *géocratie* s'intéresse directement aux interactions entre actes individuels et conséquences collectives. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans le champ des sciences de la complexité et des formes d'auto-organisation. La modélisation mathématique, traditionnellement coupée de la géographie sociale ou de la géopolitique, devient ici une composante forte de la *géocratie*. Cette modélisation intègre des organisations nées d'actions et de rétroactions d'acteurs en systèmes. L'intérêt actuel en géographie pour les modèles « ascendants » en témoigne : automates cellulaires, systèmes multi-agents. Ces modélisations parfois qualifiées « d'individus-centrés », reposent sur la transcription de comportements élémentaires d'agents (individus, pixels, îlots...), qui une fois en interaction peuvent engendrer une émergence et des rétroactions. La théorie des jeux coopératifs fournit un autre exemple précis. Les théories des jeux ont largement été utilisées par les sciences politiques, les économistes et les sociologues. Les géographes se les sont très peu appropriées (y compris la « nouvelle géographie »), alors que leurs applications les plus célèbres témoignent de l'importance de la dimension spatiale : la ségrégation pour Schelling¹⁵, le dilemme du prisonnier pour Axelrod¹⁶... La démocratie peut bien être considérée comme un exemple très sophistiqué de jeu coopératif, où la médiation territoriale apparaît comme une composante essentielle.

¹³ Les dictionnaires de géographie témoignent de l'importance de ces néologismes : géoéconomie, géogramme, géohistoire, géomatique, géosystème, géotype, géomarketing...

¹⁴ FERRIER J.P., (1998), « *le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires* », Editions Payot-Lausanne, 251 p

¹⁵ T.Schelling (1980), *Micromotives and macrobehavior*, Paris, PUF

¹⁶ Axelrod, R. (1984) ; *The Evolution of Cooperation Basic Book*, N.Y. trad française ; Donnant, Donnant - Théorie du comportement coopératif, Odile Jacob, Paris 1992

2- La position spatiale d'un individu peut se définir comme l'ensemble des relations, conscientes ou inconscientes, entre un individu et l'espace dans lequel il évolue, qui se traduisent en stratégies et/ou en actions et/ou en représentations. Cette position spatiale peut être multiscale, et faire référence aussi bien à des réseaux que de territoires. Elle mobilise à la fois l'intégration spatiale (intensité de l'envie de changer de lieu) et le capital spatial (possibilité matérielle de changer de lieu).

Ce champ de la « position spatiale » est mieux balisé en géographie. Les notions de « *capital spatial* » et « *d'intégration spatiale* » sont largement débattues. L'intégration de la dimension « multiscale » reste cependant en chantier. Tout comme la démocratie se situe à l'interface des valeurs de liberté et d'égalité, la position spatiale se situe à l'interface des aspirations individuelles et des contraintes matérielles (notamment économiques). Le débat autour de l'évolution des espaces périurbains en fournit un exemple : l'étalement périurbain repose-t-il principalement sur une contrainte financière, poussant les ménages les moins riches à s'éloigner des centres (le capital spatial) ? Ou repose-t-il également sur un système de représentations qui privilégie « l'entre soi » dans un environnement de proximité sécurisé et privatisé ?

3- S'il existe d'autres méthodes (enquêtes contextuelles), les conséquences collectives de la somme des comportements individuels liés aux positions spatiales s'observent préférentiellement dans un cadre « écologique ». Cette démarche peut être qualifiée d'écologisme méthodologique, c'est-à-dire qu'elle ne présume en rien que les comportements sociétaux soient préférentiellement influencés par des effets collectifs, et communautaires ; tout comme l'individualisme méthodologique ne présume en rien que les comportements sociétaux soient préférentiellement influencés par la fin des holismes. Il convient de dissocier la méthode de la recherche scientifique des attributs supposés de l'objet d'étude.

Cette distinction me semble importante. Le recentrement de la géographie vers l'individu a souvent eu pour conséquence de faire perdre toute spécificité géographique à ses travaux. L'approche écologique, collective ou cartographique doit demeurer centrale en géographie, mais il ne s'agit pas de limiter cette approche à une dimension soit descriptive, soit déterministe. L'absence comme la surenchère d'explications par l'espace ont souvent servi de prétexte à la marginalisation des travaux de géographes. A mon sens, ni descriptive, ni déterministe, la *géocratie* est l'étude des « contrats territoriaux collectifs ». Elle s'intéresse aux échelles et territoires de médiation entre les attitudes individuelles et la prise de décision collective finale : la loi, le schéma d'urbanisme, le plan d'accès aux équipements, le zonage des géographies prioritaires, la carte administrative...

Géocratie : l'attitude du chercheur

La géographie de la démocratie se distingue de la géographie démocratique, c'est à dire d'une géographie appliquée et impliquée. Un apport original que je souhaiterais donner à la *géocratie* serait d'intégrer à la fois une dimension théorique et modélisante, et une attitude citoyenne revendiquée du chercheur.

4- La géocratie implique une géographie ni uniquement théorique, ni uniquement appliquée. Elle impose un aller-retour permanent entre les deux démarches. Un chercheur engagé dans l'action politique ne suffit pas à faire de son expérience une recherche en géocratie, puisqu'il faut positionner cette expérience de façon dialectique dans un champ scientifique pluridisciplinaire et une méthodologie explicitée qui puisse être comprise et réfutable.

A l'inverse, la *géocratie* implique que les démonstrations théoriques, modélisantes, expérimentales, n'ont d'intérêt que si elles fournissent une application directe ou indirecte aux enjeux sociétaux actuels, c'est-à-dire que si elles sont susceptibles d'intéresser et/ou d'être utile aux acteurs, quels qu'ils soient. Elle se rapprocherait en cela de la *praxis*, telle qu'on a pu l'appliquer à

« l'aménagement » : elle ne dispose pas de concepts propres mais les emprunte à des sciences périphériques ; elle n'est cependant pas seulement une technique ou un art. Elle se situe, comme se situe par définition la démocratie, entre théorie et réalité, les deux horizons, le souhaitable et le possible, s'influçant mutuellement.

5- Dans ce sens, le souci majeur de la géocratie est la diffusion de la connaissance et de la recherche scientifique. Si bien entendu, les canaux universitaires internes ne doivent pas être négligés, d'autres réseaux doivent être utilisés avec le même souci de rigueur scientifique : études appliquées, diffusion systématique des résultats par les médias vers un public le plus large possible, formation ouverte au delà du simple public étudiant. En opposition à la dichotomie weberienne entre le savant et la sphère administrativo-politique¹⁷, la géocratie implique pour le chercheur un devoir de participation au débat public.

On a pu souvent souligner la faible implication médiatique des géographes dans le débat médiatique, notamment vis à vis des autres sciences sociales. Si cette faiblesse est indéniable sur le plan national, elle se vérifie sans doute moins au plan local. Longtemps, on a cantonné le géographe dans l'antichambre du pouvoir. « Conseillers du prince », les géographes maîtrisaient les connaissances et les outils de la domination territoriale. Des « cartographes des rois » au temps des grandes découvertes aux chargés de missions de la DATAR, des ministères ou des Directions de l'Équipement, la science géographique reste principalement au service d'un pouvoir descendant. Même si ces recherches se font au nom de l'intérêt général, du service public et de l'aménagement du territoire, cette science sociale « sous contrôle » et souvent « de commande » a pu être critiquée, parfois à juste titre. La *géocratie* permet de repositionner l'utilité sociale du géographe : il n'est plus seulement celui qui éclaire de sa connaissance l'assemblée des décideurs, il devient un médiateur dans une démocratie qui se veut participative.

6- La production scientifique de la géocratie ne se limite pas à la production universitaire. Elle est également nourrie par les réflexions d'acteurs qui par leurs pratiques se posent des questionnements similaires, qu'ils soient professionnels, acteurs-militants, étudiants, ou simples citoyens. En ce sens, la géocratie participe à une conception « ouverte » du statut d'enseignant-chercheur en Sciences Humaines, non pas simple gardien, vecteur ou producteur d'un savoir autonome, mais également accoucheur, animateur et diffuseur d'un savoir multifonctionnel.

Par exemple, au sein des sciences sociales, la géographie est particulièrement bien positionnée en ce qui concerne les formations professionnalisantes (Licence professionnelle, IUP, DESS, Master professionnel...). Depuis plusieurs décennies, l'université a produit des géographes diplômés qui travaillent des échelles locales à l'échelle internationale, dans le champ de l'aménagement/développement. Pour prendre l'exemple de la géomatique, les travaux de recherche pionniers en infographie ont permis l'éclosion de formations de cartographes, de géomaticiens, de « sigistes ». Ces étudiants ont alors pu développer dans les collectivités locales ou les services déconcentrés de l'Etat, avec des moyens souvent très supérieurs à ceux de l'Université, des outils pérennes d'observation et d'analyse des territoires. Ceux ci ont incontestablement fait progresser la connaissance géographique, et même parfois indirectement la recherche.

L'éducation « géographique » apparaît comme la condition nécessaire à l'instauration d'une réelle démocratie participative (Gontcharoff, 2001)¹⁸. En effet, il n'y a pas de démocratie sans citoyenneté, et il n'y a pas de citoyenneté possible sans une information plurale. Pour être impliqué, le citoyen doit être auparavant éduqué et informé. Si la géographie possède un rapport particulier avec l'éducation civique, ayant été le plus souvent instrumentalisée à des fins notamment d'identification nationale, son

¹⁷ WEBER M., (1959), « *le savant et le politique* », Plon

¹⁸ GONTCHAROFF G., (2001), « *Développement durable, démocratie et développement local* », (www.globenet.org/horizon-local/4d/devloggotcharoff.hdr)

objet est également de fournir une information spatialisée la plus objective et transparente possible. L'argument de la « confidentialité cartographique », notamment au niveau local, pourtant soulevé au nom même de la protection des libertés individuelles¹⁹, peut être considéré comme « démocratocide ». Une forme de démocratie idéale consisterait au contraire selon moi à ce que chaque citoyen, éduqué à la sémiologie graphique, puisse avoir accès à la même information cartographique, multiscalaire, et puisse alors participer au débat public avec une pleine connaissance des causes et des effets spatiaux des décisions qui le concerne : tracé d'une autoroute, choix d'urbanisme, réduction d'inégalités sociales, péréquations fiscales, politiques environnementales... Pas de démocratie donc, sans information du citoyen, en particulier sans information cartographique, notamment au niveau local, où les enjeux idéologiques revêtent souvent une forme spatiale.

On pourra critiquer ce néologisme de *géocratie* ou en proposer un autre. Peu importe. L'essentiel reste qu'une modification majeure des paradigmes de la géographie sociale et politique s'opère. La géographie les a partiellement intégrés, mais dans des champs assez cloisonnés qui communiquent peu entre eux : géographie du développement, géographie des représentations, sciences de la complexité, géomatique... La *géocratie*, propose à l'inverse que cette « *géographie du pouvoir qui considère l'individu comme un acteur majeur, et qui se met à son service* » constitue un champ à part entière au sein de la géographie.

¹⁹DE GOLBERY L, CHAPPUIS A., (1998), « Aux cartes citoyens. La démocratie par les cartes », *Bulletin du comité français de cartographie*, n°156, p 59-77.

